



Réseau thématique soutenu par le FRQS

PARTENARIAT OEQ – REPAR (4.2.2) 2022-2023

Date limite de soumission des demandes : 18 février 2022 à 16 h

Préambule

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) ont établi un partenariat visant à promouvoir la recherche clinique en ergothérapie. Le programme vise donc, de façon prioritaire, à soutenir financièrement la réalisation de projets en déficience physique mis de l'avant par des ergothérapeutes œuvrant en milieu clinique (« collaborateurs-cliniciens ») et qui sont appuyés par des chercheurs du REPAR. Les projets soumis doivent comporter un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auquel les demandeurs sont associés. Les mécanismes de transfert des résultats de la recherche dans le milieu clinique et pour l'ergothérapie seront aussi évalués. Ainsi, une lettre d'appui du milieu clinique devra être jointe au dossier pour étayer son engagement à soutenir la réalisation du projet et l'appropriation des connaissances qui en découleront. Une expérience clinique de trois ans à temps plein du candidat et le fait pour le demandeur de démontrer un fort intérêt pour le projet de recherche ou une expérience acquise en recherche seront considérés favorablement dans les critères d'évaluation.

De plus, les projets proposés doivent répondre à la [mission](#) du REPAR et s'inscrire dans les [projets structurants](#) (orientations stratégiques) du REPAR.

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

1. Dans ce cadre de partenariat entre l'OEQ et le REPAR, favoriser la collaboration entre clinicien(s) et chercheur(s) dans le but de réaliser un projet de recherche lié à la pratique et aux enjeux cliniques actuels en ergothérapie ;
2. Permettre la réalisation d'un projet de recherche clinique en offrant un montant maximal de 15 000 \$ alloué conjointement par l'OEQ et le REPAR ;
3. Améliorer la pratique clinique des ergothérapeutes entre autres par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU DEMANDEUR PRINCIPAL

Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité (du demandeur et de la demande) sera rejetée et ne sera donc pas évaluée scientifiquement.

1. Ne pas être inscrit à un programme d'études supérieures ;
2. Être membre de l'OEQ ;
3. Être membre associé du REPAR ;

(Note : si l'ergothérapeute n'est pas membre du REPAR, il doit faire une demande d'adhésion au REPAR deux semaines au moins avant de déposer la demande de subvention) ;

4. Posséder une expérience en recherche ou démontrer un fort intérêt pour la recherche et pour la réalisation du projet ;
5. Ne pas détenir simultanément comme demandeur principal une autre subvention de ce programme ;
6. Ne pas détenir simultanément une autre bourse ou subvention de l'OEQ (les obligations doivent avoir été remplies au moment du dépôt de la nouvelle demande).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE

7. Présenter une demande de projet clinique en tant que demandeur principal (premier auteur de la demande) en équipe avec un ou des cliniciens. Un ou des chercheurs membre(s) du REPAR agissant comme mentor doivent se joindre à la demande. La contribution de tous les membres de l'équipe doit être clairement définie. Le rôle prépondérant du demandeur principal dans la réalisation du projet doit être bien établi. L'OEQ et le REPAR s'attendent à ce que le projet soit l'initiative d'un clinicien ou d'un groupe de cliniciens appuyés par un ou des chercheurs du REPAR. De plus, la complémentarité de l'intérêt et de l'expertise clinique et de recherche du tandem chercheur/cliniciens pour la réalisation du projet de recherche devra être démontrée.
8. Le projet proposé ne peut pas être un sous-projet d'un membre de l'équipe de recherche. Il doit être innovant et ne pas être en continuité directe avec des projets d'un chercheur. Cependant, certains liens peuvent exister entre cette demande et d'autres projets des membres de l'équipe. Toutefois, **la différence entre ce projet et d'autres projets liés, devra le cas échéant, être explicitée dans la demande ;**
9. Dans le cadre de ce concours, le demandeur principal (ergothérapeute) ne peut soumettre plus d'une demande comme demandeur principal. Également, le demandeur principal et les codemandeurs peuvent soumettre un maximum de deux demandes au total dans le cadre du présent concours ;
10. Ne pas détenir une subvention ou une bourse de l'OEQ, du REPAR ou de tout autre organisme subventionnaire pour le même projet ou un projet similaire ou corolaire, mené par le demandeur ou un membre de son équipe (le comité d'évaluation pourra demander des précisions au besoin) ;
11. Présenter une lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique) ;
12. Présenter une lettre d'un membre de l'équipe ayant le statut de membre régulier (chercheur) au REPAR témoignant des liens entre ce projet et ses expertises et le soutien qu'il offrira ;
13. Présenter une lettre du demandeur (max. deux [2] pages) qui devra être signée par son employeur et qui spécifie :
 - L'implication du demandeur dans la réalisation du projet ;
 - Le temps que le demandeur dédie actuellement à la pratique clinique ;

- La confirmation que le demandeur maintiendra des activités cliniques tout au long du projet ;
- L'intérêt du demandeur pour la recherche et la réalisation du projet de recherche ou son expérience en recherche. Celle-ci doit être décrite en termes de participation à des projets de recherche au cours des cinq dernières années ; en voici quelques exemples : recrutement de participants, évaluations, collectes de données, analyses des résultats, co-rédaction d'un article, etc. Le demandeur doit détailler le rôle qu'il y a joué, les réalisations issues de chacun des projets (publications, présentations, rédaction d'un rapport de recherche) et le temps consacré à chacune de ces activités.

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

La qualité du dossier du demandeur ; le fait de posséder une expérience en recherche ou démontrer un fort intérêt pour la recherche et la réalisation du projet est un atout. Le fait de posséder une expérience clinique à titre d'ergothérapeute d'au moins trois ans à temps plein (ou équivalent) est aussi considéré comme un atout ;

1. La démonstration que le demandeur principal (ergothérapeute) a un rôle prépondérant dans la réalisation du projet ;
2. La démonstration qu'une équipe solide a été mise sur pied impliquant une complémentarité des expertises cliniques et de recherche ;
3. La qualité scientifique du projet : clarté des objectifs et de la problématique, valeur scientifique de la méthode préconisée, etc. ;
4. La pertinence du projet par rapport à la pratique clinique actuelle en ergothérapie ou l'aspect novateur du projet pour l'avancement de la profession. Le projet doit également répondre à la mission et aux projets structurants du REPAR ;
5. La faisabilité du projet : ressources humaines et matérielles, calendrier, accessibilité aux patients et aux renseignements recherchés ;
6. L'appui du milieu témoignant de son engagement envers l'équipe et l'utilisation subséquente des résultats ;
7. Le potentiel de retombées du projet sur la pratique clinique en ergothérapie ou dans le milieu ;
8. La qualité du plan de transfert et d'appropriation des connaissances ;

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section « Description » du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une description du projet** (**maximum de 6 pages**, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, avec marges de 2,54 cm [n'incluant ni le budget ni les références bibliographiques])

- Un échéancier et une ventilation du budget pour l'utilisation de la subvention
- Les références bibliographiques (courte liste des références les plus pertinentes)
- Les lettres : 1) lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique) ; 2) lettre d'un membre de l'équipe ayant le statut de chercheur au REPAR témoignant des liens entre ce projet et ses expertises et le soutien qu'il offrira ; 3) lettre du demandeur spécifiant : son implication, le temps que ce dernier dédie actuellement à la pratique clinique et qu'il maintiendra des activités cliniques tout au long de la réalisation du projet ; son intérêt pour la recherche et la réalisation du projet de recherche ou son expérience en recherche. Celle-ci doit être décrite en termes de participation à des projets de recherche au cours des cinq dernières années ; en voici quelques exemples : recrutement de participants, évaluations, collectes de données, analyses des résultats, co-rédaction d'un article, etc. Le demandeur doit détailler le rôle qu'il y a joué, les réalisations issues de chacun des projets (publications, présentations, rédaction d'un rapport de recherche) et le temps consacré à chacune de ces activités. Cette lettre doit être signée par son employeur.

**La description du projet doit présenter les éléments suivants :

- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport aux orientations stratégiques [de l'OEQ](#) et [du REPAR](#). Les liens avec ces orientations doivent être clairement spécifiés dans la demande ;
- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport à la pratique clinique actuelle en ergothérapie ou dans le milieu et aux enjeux de cette pratique ;
- La justification du besoin de financer ce projet et son impact sur la pratique clinique en ergothérapie ou dans le milieu ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets en cours ou non finalisés ayant obtenu un financement antérieur de l'OEQ ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets connexes ou similaires subventionnés par le REPAR ou d'autres organismes subventionnaires ;
- La démonstration que l'équipe de recherche possède les connaissances méthodologiques requises à la réalisation du projet soumis ;
- La description claire d'un objectif réaliste, de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée, des plans d'analyse, de transfert et/ou d'appropriation des connaissances ;
- La présence de réseautage montrant une diversité et une complémentarité des disciplines en réadaptation est un atout.

Les CV de tous les membres de l'équipe **doivent être joints au profil du membre de l'équipe via l'extranet du REPAR**. Seuls les CV des membres invités (non-membres du REPAR) doivent être téléchargés.

Le CV doit décrire les diplômes obtenus, les bourses et les distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, la formation continue, les communications orales et écrites et les activités au sein de l'Ordre.

Pour les chercheurs, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CRSNG est accepté.

Aucune annexe, autre que le budget et les références, ne sera transmise aux évaluateurs.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce processus sera régulé par la procédure de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du REPAR.

Les demandes seront évaluées par un comité bipartite composé de représentants des deux organismes partenaires. Ce comité siège de façon *ad hoc*.

L'admissibilité de la candidature sera déterminée par les représentants des organismes partenaires et non par les membres du comité bipartite. Les demandes acheminées au comité bipartite seront toutes admissibles.

Le comité bipartite est composé de trois (3) évaluateurs, dont un (1) membre du REPAR (un membre associé, un membre régulier ou un membre étudiant ayant un diplôme de doctorat), d'un (1) membre du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OEQ et d'un (1) membre de l'OEQ et chercheur du REPAR. Le comité est présidé par un chercheur membre du comité scientifique du REPAR et membre de l'OEQ.

Le comité bipartite achemine sa recommandation aux conseils d'administration de l'OEQ et du REPAR pour l'approbation et l'octroi du financement.

Les candidats qui soumettent une demande de financement, qu'ils soient retenus ou non, recevront une rétroaction de leur évaluation du comité bipartite.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant maximal est de 15 000 \$ (7 500 \$ OEQ + 7 500 \$ REPAR), **non renouvelable**. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date de versement de la subvention, **sans possibilité de prolongation**.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie *a priori* ou *a posteriori*.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés en parts égales à chacun des deux organismes subventionnaires (OEQ et REPAR).

CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES

Un montant maximal de 50 % du financement, c.-à-d. 7 500 \$, soit la portion de l'OEQ, peut être alloué au demandeur afin de le libérer de certaines de ses activités cliniques courantes pour que celui-ci effectue des tâches relatives au projet de recherche.

ENGAGEMENT DU RÉCIPiendaIRE

1. Selon les opportunités du moment, présenter les résultats de ses travaux à un congrès, un colloque ou une autre activité à caractère scientifique de son choix ;

2. Présenter les résultats à l'équipe clinique et/ou de direction du milieu clinique associé au demandeur ;
3. Rédiger un article pour publication par l'OEQ (cet article devra permettre aux cliniciens touchés par la problématique de comprendre les retombées concrètes des résultats obtenus sur leur pratique) ;
4. Identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OEQ et REPAR) lors de présentations ou de publications des résultats du projet subventionné ;
5. Réaliser le projet dans les 24 mois (deux ans) suivant le versement de la subvention **sans possibilité de prolongation** ;
6. Déposer un rapport d'étape scientifique et financier 12 mois après le début du projet de recherche et un rapport final, scientifique et financier, trois (3) mois après la fin du projet de recherche. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques telles que les abrégés, les communications, les articles et les subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, le bénéficiaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et à répondre à toutes demandes d'information de l'OEQ et du REPAR concernant le projet ;
7. Participer aux activités du REPAR.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2022-2023

Les demandes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)), au plus tard le **18 février 2022 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca).